



## Les rescapés de l'attentat de Karachi entendus par la DCRI en février

**PARIS** – Les salariés de la Direction des constructions navales (DCN) rescapés de l'attentat de Karachi en 2002 seront entendus par la DCRI « *dans la première quinzaine de février* », a-t-on appris vendredi auprès de l'avocate de l'un des survivants.

La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), saisie sur commission rogatoire du juge Marc Trévidic, les interrogera sur les circonstances de l'attentat et la scène du crime, a précisé **Me Marie Dosé**, avocate de Gilles Sanson, l'un des rescapés. Les salariés ne devraient pas témoigner des conditions de sécurité dans ce cadre, à précisé **Me Dosé**.

L'attentat de Karachi, le 8 mai 2002, avait fait 15 morts dont 11 des 23 salariés de la DCN qui avaient pris place à bord du bus les conduisant de leur hôtel au chantier naval. Il travaillaient à la construction d'un sous-marin conventionnel dans le cadre d'un contrat d'armement Agosta signé entre la France et le Pakistan en 1994.

Les blessés n'ont été entendus qu'une seule fois par les enquêteurs, au tout début de l'enquête. L'ancien juge Jean-Louis Bruguière, alors chargé de l'instruction avait orienté les investigations vers la piste d'un attentat terroriste commis par des islamistes liés à Al Qaida.

Le juge Trévidic, qui lui a succédé en 2007, privilégie la thèse d'un attentat perpétré en représailles à l'arrêt, par la France, du versement de commissions dans le cadre du contrat d'armement Agosta. Six des salariés de la DCN, qui ont par ailleurs porté plainte en octobre contre leur employeur, ont été entendus cette semaine par la police judiciaire.

Ils reprochent à la DCN de ne pas avoir tenu compte d'une « *menace explicite contre la France* », dont avait été informée l'ambassade de France à Islamabad dès février 2002, ainsi que d'autres menaces contre des Occidentaux.